



LA MRC D'ABITIBI LANCE L'APPEL DE PROJETS DE SON FONDS CULTUREL 2019

AMOS, LE 18 mars 2019. – La Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi et le ministère de la Culture et des Communications sont fiers de lancer l'appel de projets 2019 du Fonds culturel. Un montant total de 22 000 \$ pour les volets « Arts et Culture » et « Patrimoine », est disponible pour financer des projets culturels dans les milieux ruraux de la MRC d'Abitibi.

PROJETS ADMISSIBLES

Le Fonds se scinde en deux volets distincts, soit « Arts et Culture » et « Patrimoine ». Dans un ou l'autre des volets, le programme s'adresse aux artistes, aux intervenants culturels et aux municipalités et aux organismes qui désirent entreprendre un projet stimulant pour la vitalité culturelle de leur milieu en suscitant des contacts entre les citoyens et la culture.

Cet appel de projets est réalisé grâce à une contribution financière provenant de l'entente de développement culturel intervenue entre la MRC d'Abitibi et le ministère de la Culture et des Communications.

LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL : ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

Le préfet de la MRC d'Abitibi, Monsieur Sébastien D'Astous, croit avec enthousiasme que ce fonds pourra pousser plus loin certaines initiatives locales : « *Selon nous, la culture est un élément essentiel au développement socio-économique de notre territoire. Ce montant permettra d'inciter les promoteurs à des initiatives locales dont citoyens, artistes, organismes et bien plus sauront en bénéficier. Le culturel ; ça nous distingue, nous rend uniques. C'est pourquoi il est toujours important d'investir des sommes dans ce type d'appel de projets. On a hâte de découvrir les projets qui seront mis sur pied !* ».

Les promoteurs intéressés ont jusqu'au **vendredi 12 avril 2019** pour remplir le formulaire disponible sur le site web de la MRC d'Abitibi à l'adresse <http://mrcabitibi.qc.ca/fonds/fonds-culturel>.

À PROPOS DE LA MRC D'ABITIBI

La MRC d'Abitibi est une organisation publique au service de ses 16 municipalités rurales, d'une ville et de 2 territoires non organisés (TNO), regroupant près de 25 000 habitants avec des budgets annuels de près de 10 millions \$ répartis en 20 secteurs d'activités. Sa mission est de desservir les municipalités de sa MRC, tel que prescrit par la Loi sur l'organisation territoriale municipale, au mieux des ressources humaines et matérielles à sa disposition dans un but de promotion et d'amélioration des conditions de vie générales de sa population tant d'un point de vue social, culturel, qu'environnemental.